PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

**BOD/2014/12 DOC 08 Rév. 1**
**Réunion du Conseil d'administration**
**Washington, D.C.**
**15–16 décembre 2014**

# RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS : INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ALLOCATIONS AU TITRE DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES, L'EXAMEN DU PORTEFEUILLE 2014 ET LA SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENTS PAR LE COMITÉ

**Pour décision et information**

**Rév.1- Les révisions sont marquées en rouge et reflètent les modifications non substantielles apportées aux décisions recommandées et approuvées par le Conseil lors de sa réunion du 15 au 16 décembre.**

## 1. OBJET

1.1. Le présent document a pour objet de résumer les délibérations du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) à sa réunion en présentiel tenue à Washington DC, du 4 au 6 novembre 2014.

1.2 Le présent document comprend les éléments suivants :

**Pour décision**

- Allocation au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes (Section 2)
- Recommandations relatives à l'examen du portefeuille (Section 5, CGPC/2014/11 DOC 02)
- Surveillance du portefeuille de financements par le Comité (Section 6)

**Pour information**

- Observations du CGPC sur les tendances générales, les difficultés et la valeur ajoutée des financements pour la mise en œuvre de programmes (Section 3)
- Le point sur les financements pour la mise en œuvre de programmes (Section 4, CGPC/2014/11 DOC 03)
- Le point sur la mise en application du modèle de financement pour la période 2015-2018, dont l'exécution partielle des obligations découlant du cycle 1 de 2015, et l'application des principes du modèle de financement aux allocations multi-pays des petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique (Section 7, CGPC/2014/11 DOC 05)

- Le point sur les politiques : révisions apportées aux lignes directrices relatives aux financements pour la mise en œuvre de programmes et à la politique en matière de calendrier et de révision des programmes (Section 8, CGPC/2014/11 DOC 06 and 07)
- Le point sur la politique du GPE en matière de risque et sa matrice de gestion des risques (Section 9)

## 2. ALLOCATIONS DE FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

***Recommandation***

2.1 Le CGPC recommande l'approbation de la décision suivante par le Conseil d'administration :

**BOD/2014/12-XX - <u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre du programme) : Le Conseil d'administration</u>** :

1. approuve l'allocation de fonds fiduciaires du GPE au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes tels que présentés dans les requêtes soumises lors du deuxième cycle de 2014, et résumés dans la décision BOD/2014/12-XX 1 (c), sous réserve de :

   a. la disponibilité des fonds ; et,
   b. la décision du Conseil énoncée dans le document BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles.
   c. Le CGPC formule les recommandations suivantes concernant les financements (en dollars des États-Unis d'Amérique) :

| Pays | Entité de supervision / Entité de gestion | Allocation demandée | Allocation recommandée | Allocation de supervision[1] | Commission de gestion (% et montant) | Période | Source de financement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Répu-blique Centra-fricaine | UNICEF (e/gestion) | 15.510.000 | 15.510.000 | s. o. | 8 % - 1.240.800 | 3 ans | Fonds du GPE |
| Guinée | Banque mondiale (e/supervision) | 37.800.000 | 37.800.000 | 400.000 | 1,75 % - 661.500 | 3 ans | Fonds du GPE |
| Guyana | Banque mondiale (e/supervision) | 1.700.000 | 1.700.000 | 200.000 | 1,75 % - 29.750 | 3 ans | Fonds du GPE |
| Kenya | Banque mondiale (e/supervision) | 88.400.000 | 88.400.000 | 750.000 | 1,75 % - 1.547.000 | 4 ans | Fonds du GPE |
| RDP lao | Banque mondiale (e/supervision) | 16.800.000 | 16.800.000 | 500.000 | 1,75 % - 294.000 | 4 ans | Fonds du GPE |
| Nigéria | Banque mondiale (e/supervision) | 100.000.000 | 100.000.000 | 600.000 | 1,75 % - 1.750.000 | 3 ans | Fonds du GPE |

[1] Les montants de l'allocation de supervision sont tous conformes ou inférieurs aux montants standards fixés par le Conseil en la matière en novembre 2013.

| Pays | Entité de supervision / Entité de gestion | Allocation demandée | Allocation recommandée | Allocation de supervision[1] | Commission de gestion (% et montant) | Période | Source de financement |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Totaux** | | **260.210.000** | **260.210.000** | **2.450.000** | **5.523.050** | | |

2. prie le Secrétariat :

   **a.** de mentionner dans la notification adressée à chacun des gouvernements et des groupes locaux des partenaires de l'éducation (GLPE) concernés, par l'intermédiaire des agences de coordination et des Entités de supervision et de gestion, l'approbation des allocations, le délai escompté en vue de la signature de l'accord de financement, le cas échéant, les conditions de financement, les demandes de comptes rendus et d'observations sur le programme, conformément aux recommandations du CGPC et énoncées dans le document **BOD/2014/12 DOC 08, Table 2.**

   b. de lui présenter, à sa prochaine réunion en présentiel, un point sur l'avancement des questions figurant aux rubriques « Conditions » et « Comptes rendus » dans le document BOD/2014/12 DOC 08, Table 2

**Table 2**

| **République Centrafricaine** | |
|---|---|
| Observations | Compte tenu de la situation extrêmement difficile du pays, le Comité apprécie que différents scénarios aient été présentés dans la proposition pour permettre d'aller de l'avant selon l'évolution des circonstances. Il constate par ailleurs les efforts faits pour faciliter la transition de la phase d'urgence à la période de reconstruction. Enfin, il est satisfait du rôle important qu'assume l'UNICEF dans le processus.<br><br>Le Comité note que des enseignements pourront être tirés de l'étude sur les violences sexistes en milieu scolaire, financée dans le cadre du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR).<br><br>Pour s'assurer d'une bonne préparation à la mise en œuvre, le Comité prie le Secrétariat de coordonner son action avec l'Entité de gestion afin de suivre de près l'évolution des préparatifs.<br><br>Le Comité encourage l'UNICEF à faire rapport sur l'exécution du financement du GPE dans le cadre du plan général de transition, y compris en donnant une vue d'ensemble de la mise en œuvre des activités financées par d'autres donateurs pour lesquels l'UNICEF fait également fonction d'entité de gestion. |
| Comptes rendus | Le Comité demande un retour d'information sur les mesures prises pour évaluer les violences sexistes et pour mener des activités destinées à accroître la sécurité des filles.<br><br>Le Comité constate l'engagement financier des ministères des finances et de |

| | |
|---|---|
| | l'éducation, et demande à être tenu au courant de l'évolution des budgets publics à l'éducation. |
| Conditions | S. o. |
| **République de Guinée** | |
| Observations | Le Comité apprécie la qualité de la proposition et le caractère inclusif du processus proposé.<br><br>Il note avec satisfaction les plans ambitieux d'augmentation du financement intérieur à l'éducation.<br><br>Le Comité prend note des différentes stratégies envisagées en matière de formation des enseignants. Il s'inquiète toutefois de la période prévue à cet effet, qui semble inadaptée et insuffisante, et encourage le Gouvernement à veiller à dispenser une formation de qualité optimale à tous les niveaux et à faire preuve de la plus grande transparence lors du processus de sélection à chacun de ces niveaux.<br><br>Même s'il espère un recul du virus Ébola dans le pays, le Comité précise que le pays pourra ultérieurement solliciter une adaptation du programme, s'il y a lieu, en vertu du cadre opérationnel d'intervention dans des États fragiles ou touchés par un conflit. |
| Comptes rendus | Le Comité souhaite obtenir des éclaircissements sur l'application de l'outil GPE d'analyse de l'égalité des sexes dans le cadre des futures activités d'analyse et de planification sectorielle. |
| Conditions | S. o. |
| **Guyana** | |
| Observations | Le Comité apprécie que le programme soit pleinement aligné sur la stratégie sectorielle et qu'il s'appuie sur les dispositifs publics.<br><br>Outre l'accent mis sur les aspects géographiques et sur la pauvreté, il faut encore améliorer le recueil et la ventilation des données pour mieux guider la définition des politiques et la planification et être en mesure de s'attaquer de manière plus globale aux problèmes d'équité, notamment le handicap.<br><br>Le Comité encourage le Gouvernement à associer les communautés locales à la mise en œuvre du programme d'éducation préscolaire, en veillant particulièrement à recourir aux langues locales lorsque cela est approprié.<br><br>Le Comité constate des écarts entre les statistiques de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les données publiques sur l'éducation primaire pour tous et les enfants non scolarisés, et encourage les différents partenaires à harmoniser leurs données. |
| Comptes rendus | S. o. |
| Conditions | S. o. |
| **Kenya** | |
| Observations | Le Comité apprécie que le Gouvernement ait pour pratique d'associer à son action l'ensemble des acteurs du secteur de l'éducation, en particulier les communautés et la société civile. Dans cet esprit, la proposition vise à dispenser des services plus efficaces, avec la réactivité voulue, en tirant parti d'une intensification de la participation des parties prenantes.<br><br>Le Comité note avec satisfaction le processus de consultations élargies et ouvertes à tous qui a présidé à la définition de la stratégie sectorielle, ou NESP, et se déclare en outre satisfait que le processus du GPE ait servi de déclencheur à la reprise du |

| | |
|---|---|
| | dialogue et de la collaboration entre le Gouvernement et les partenaires du développement.<br><br>Il apprécie les efforts engagés pour renforcer la gouvernance et la gestion financière du secteur, et souligne qu'il convient de les maintenir à ce niveau.<br><br>Le Comité recommande vivement que le Gouvernement engage un dialogue avec le syndicat des enseignants au sujet du système d'évaluation et de perfectionnement des enseignants prévu au programme, notamment en ce qui concerne le rôle du TSC.<br><br>Le Comité encourage la coordination entre les programmes EGMA et TUSOME. |
| Comptes rendus | S. o. |
| Conditions | S. o. |
| **RDP lao** | |
| Observations | Le Comité constate la solidité et l'à-propos de la proposition.<br><br>Il compte que les initiatives financées dans le cadre du programme — entre autres les subventions globales aux écoles, le programme de gestion des établissements scolaires et les retombées des études et des discussions sur la diversité ethnolinguistique — seront poursuivies dans les futurs plans sectoriels de l'éducation. |
| Comptes rendus | Le Comité est préoccupé par le faible niveau des dépenses hors salaires et des crédits budgétaires au sous-secteur de l'éducation primaire, et par leurs répercussions potentielles sur le budget consacré à l'éducation par les ménages ; il demande à être tenu informé chaque année des améliorations apportées à ces questions. |
| Conditions | S. o. |
| **Nigéria** | |
| Observations | Le Comité constate la grande qualité de la proposition, dont la complexité tient notamment à la prise en compte de cinq États, et à l'impact qu'elle aura sur la proportion d'enfants non scolarisés.<br><br>Étant donné la complexité du programme, il convient de renforcer les capacités de suivi du programme à tous les niveaux, surtout l'administration centrale, le GLPE et l'Entité de supervision.<br><br>Le Comité encourage le GLPE à évaluer régulièrement les indicateurs de résultat du programme pour s'assurer qu'ils permettent bien de mesurer l'amélioration des apprentissages. |
| Comptes rendus | S. o. |
| Conditions | S. o. |

***Vue d'ensemble***

2.2 Tous les GLPE ont présenté une requête pour l'allocation du montant maximum disponible au titre de l'actuelle liste d'allocations indicatives, et le CGPC recommande que le Conseil approuve toutes leurs requêtes pour le montant maximum auquel chaque GLPE peut prétendre. Le Conseil est invité à noter les éléments ci-après :

- **La République centrafricaine** a reçu une allocation indicative totale de 19.200.000 dollars. Toutefois, suite au coup d'État survenu l'an dernier, un financement de 3.690.000 dollars lui a été accordé au titre du Cadre directeur pour l'accélération de l'appui dans les situations d'urgence et de reconstruction. Par conséquent, l'allocation sollicitée et recommandée correspond au reste de l'allocation indicative, soit 15,51 millions de dollars.
- **Le Nigéria** a présenté durant le cycle 2 de 2013 une première requête que le précédent Comité consultatif financier (CCF) n'a pas souhaité approuver, tout en encourageant le Nigéria à renouveler sa requête en 2014.

2.3 Les membres du Comité font état des conflits d'intérêts suivants :

- Jordan Naidoo, UNICEF, pour ce qui concerne la demande de financement présentée par la République Centrafricaine, l'UNICEF ayant été désigné en tant qu'Entité de gestion du programme proposé ;
- Olav Christensen, Banque mondiale, en ce qui concerne les requêtes de financement présentées par la Guinée, le Guyana, le Kenya, le Nigéria et la RDP, la Banque mondiale devant intervenir en tant qu'Entité de supervision des programmes proposés ;
- Khampaseuth Kitignavong, RDP lao, pour ce qui est de la requête de financement présentée par la RDP lao.

***Le point sur l'Ouzbékistan***

2.4 Le CGPC a recommandé l'allocation d'un financement à l'Ouzbékistan, ce qui a été approuvé par le Conseil en juin 2014. Par suite d'une enquête préalable visant à établir le respect de la législation nationale et internationale sur le travail, le pays a été invité à faire rapport sur le travail forcé et le travail des enfants. Le personnel du Secrétariat fait donc le point sur le travail forcé et le travail des enfants en Ouzbékistan et sur l'évolution des mesures de protection introduites par l'Entité de supervision dans ce domaine.

2.5 L'accord de financement du programme a été signé à la fin octobre 2014. Des entités distinctes seront contractuellement chargées d'assumer les fonctions relevant du dispositif de recours et du suivi indépendant. L'Organisation internationale du travail (OIT) procédera au suivi indépendant en 2015 et en 2016, tandis qu'une entité distincte se verra confier contractuellement la mise en œuvre du dispositif de recours, actuellement considéré comme un mécanisme de retour d'information suite aux négociations entre l'Entité de supervision et le Gouvernement. Le champ d'intervention du mécanisme de retour d'information demeure le même que celui défini dans le mandat examiné par le CGPC. Ce mécanisme devrait entrer en phase pilote à la fin du premier

trimestre de 2015. Bien que la portée du travail reste la même, un suivi continu est nécessaire pour assurer que les déclencheurs des mécanismes de rétroaction soient adéquats et garantissent suffisamment la responsabilisation.

2.6 De manière plus générale, le Secrétariat continue de suivre l'évolution du dialogue et les avancées sur les questions d'intérêt. En juin 2014, l'Ouzbékistan a voté un décret instaurant des mesures complémentaires en vue de l'application des conventions de l'OIT, confirmant ainsi aux partenaires du développement que le Gouvernement entend appliquer la législation sur le travail forcé et le travail des enfants. Depuis que l'allocation a été approuvée par le Conseil, on constate également un renforcement de la collaboration entre les partenaires du développement présents dans le pays, dont un partage de connaissances et d'expertise sur les questions précitées, notamment entre la Banque mondiale, Entité de supervision du programme, l'OIT, la Banque asiatique de développement et d'autres intervenants de la famille des Nations Unies.

2.7 La question du travail forcé et du travail des enfants fera l'objet d'un suivi attentif par la société civile, notamment l'organisation Cotton Campaign et la Fondation pour une société ouverte, qui a publié son rapport sur le secteur cotonnier en octobre 2014. Cotton Campaign a assuré le suivi de la récolte cotonnière de l'année et publiera son rapport sous peu. L'OIT n'a pas été en mesure de procéder au suivi de la récolte 2014, par manque de financement, mais s'en chargera en 2015 et en 2016.

***Informations complémentaires***

2.8 Les évaluations finales réalisées par le Secrétariat au titre du processus d'examen de la qualité peuvent être consultées sur le site web du Comité, à l'adresse : Committee eTeam site.

## 3. OBSERVATIONS DU CGPC SUR LES TENDANCES GÉNÉRALES, LES DIFFICULTÉS ET LA VALEUR AJOUTÉE DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES

Les membres du CGPC ont formulé les observations suivantes au sujet des diverses requêtes de financement examinées durant leur réunion :

### 3.1 Paramètres de financement

- Des activités très diverses sont prévues dans les propositions de financement. Même si ces activités sont mieux ciblées — une tendance qui sera renforcée par les prescriptions et les incitations du nouveau modèle de financement — il convient de les hiérarchiser et de veiller à faire les meilleurs choix de financement en fonction du contexte propre à chaque pays.

- Il y a une évidente corrélation entre la qualité des requêtes de financement et le temps consacré à leur préparation, un constat particulièrement bien illustré par la proposition du Nigéria. De même, le Comité constate que la durée de la période de financement peut avoir une incidence sur la qualité de la mise en œuvre du programme : ainsi, une mise en œuvre étalée sur trois ans peut être source de difficultés.

### 3.2 Systèmes nationaux

- Conscient qu'une approche plus globale du renforcement des systèmes et des institutions contribue à leur viabilité, le CGPC constate avec satisfaction que les propositions mettent davantage l'accent sur le renforcement de la gouvernance et des systèmes, tant au niveau central qu'au niveau des communautés et des écoles.
- Comme cela a déjà été recommandé dans l'examen du portefeuille 2014, il convient de s'employer encore à mieux harmoniser et aligner les modalités de financement.

### 3.3 Dimensions du modèle de financement pour la période 2015-2018 : Équité, efficacité et apprentissages

- Bien qu'une attention accrue soit désormais portée aux apprentissages, il convient de développer l'enseignement en langue maternelle et dans les langues locales.
- Les requêtes de financement traitent de l'équité, mais il faut mettre davantage l'accent sur les filles et les enfants les plus marginalisés.
- Même si le rôle des enseignants est reconnu, il n'y a pas d'approche systématique permettant de résoudre les difficultés encontrées en matière de formation. En outre, les retombées de la formation des enseignants sur les résultats scolaires doivent faire l'objet de mesures plus précises.
- Le Comité note un recours croissant aux modalités reposant sur le versement de financements aux écoles. Il convient d'examiner plus attentivement l'impact de ces modalités sur les résultats scolaires et l'équité.

### 3.4 Rôles et responsabilités au niveau des pays

- Les rôles et responsabilités des GLPE et de l'agence de coordination doivent être précisés. Leurs attributions devraient-elles se limiter au financement du GPE ? Comment les GLPE peuvent-ils se préparer à s'acquitter de leurs fonctions, surtout avec l'extension des responsabilités qui leur sont attribuées dans le nouveau modèle de financement ?
- On constate une participation accrue des organisations de la société civile aux GLPE.

### 3.5 Valeur ajoutée du GPE

- Le Partenariat mondial assure une continuité dans les contextes fragiles, et sert ainsi de passerelle entre les situations d'urgence et le développement.
- Le Partenariat mondial a joué un rôle déterminant en favorisant l'ouverture ou la reprise du dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile, les syndicats d'enseignants et les partenaires du développement.

## 4. LE POINT SUR LES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES

4.1 Le Secrétariat dresse un état des lieux de la signature des accords de financement relatifs aux allocations approuvées lors des deux précédents cycles de financement. Les accords pour les allocations approuvées en novembre 2013 ont tous étés signés dans les délais prévus. Pour ce qui est des cinq allocations approuvées en juin 2014, la date limite prévue pour la signature des accords avait initialement été fixée au 28 décembre 2014. Depuis la réunion, deux accords ont été signés (Pakistan-Sindh et Ouzbékistan), deux autres sont en bonne voie pour être signés avant l'échéance prévue (Pakistan-Balochistan et Haïti), et l'un d'entre eux devra probablement être reporté à janvier 2015 (Togo).

4.2 S'agissant du prochain cycle de financement, le personnel du Secrétariat pense recevoir des requêtes de financement de la part du Bangladesh, du Congo, du Mozambique, du Népal et du Rwanda.

4.3 Le Secrétariat présente aussi un tableau général des demandes de révision substantielles, mais sans incidence matérielle, qui lui ont été adressées en 2014 au sujet de financements pour la mise en œuvre de programmes. Toutes les révisions visaient une extension de 12 mois au plus de l'échéance des financements, sans frais supplémentaires, et ont été approuvées par le Secrétariat au titre de la procédure d'approbation tacite.

## 5. EXAMEN DU PORTEFEUILLE 2014

5.1 Le Secrétariat présente une vue d'ensemble de l'examen du portefeuille 2014 et invite le Comité à examiner les recommandations qui y sont proposées. Le Comité approuve globalement les recommandations, tout en demandant d'y apporter quelques modifications, et formule trois recommandations supplémentaires.

***Recommandation***

5.2 Le CGPC recommande l'approbation de la décision suivante par le Conseil d'administration :

**BOD/2014/12-07 —Examen du portefeuille 2014 :** Le conseil d'administration détermine que l'examen du portefeuille de 2014 et les recommandations du Secrétariat et du CGPC specifiés dans le document BOD/2014/12 DOC 09 soient au centre de discussion dans le processus de planification stratégique, en particulier dans le volet 1, selon la décision du Conseil BOD / 2014 / 12-02.

## 6. SURVEILLANCE DU PORTEFEUILLE DE FINANCEMENTS PAR LE COMITÉ

### *Recommandation*

6.1. Le CGPC recommande l'approbation de la décision suivante par le Conseil d'administration :

BOD/2014/12-XX – **Surveillance du portefeuille de financements par le Comité** : Le Conseil d'administration :

1. décide que les compétences actuelles du Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) au regard des financements au niveau des pays seront étendues à tous les autres types de financements, à l'exception des compétences déléguées au Secrétariat ;
2. note que lorsque le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement procèdera à son bilan de la gouvernance au terme de son premier mandat bisannuel, le mandat de chacun des comités sera réexaminé et révisé à raison des besoins.

### *Vue d'ensemble*

6.2 À la réunion tenue du 4 au 6 novembre, d'aucuns ont noté que le CGPC avait pour tâche d'examiner les requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes, d'en recommander ou non l'approbation et d'en suivre l'exécution, mais que les financements d'autre nature, notamment le programme d'activités mondiales et régionales (GRA) et le Fonds de la société civile pour l'éducation (FSCE), sont actuellement exclus de son champ de compétence. Cette situation semble résulter d'une omission qu'il convient de corriger, étant donné que les financements de tous types gagnent à être avalisés par un comité avant d'être soumis au Conseil.

6.3 Confier à un seul et même comité le contrôle des financements au titre des différents cadres permet d'éviter le cloisonnement des financements et donne au Partenariat mondial une vision globale de son portefeuille, ce qui facilite l'établissement de passerelles entre les financements, quand cela est à la fois possible et désirable, et optimise donc l'impact de ses financements.

### *Justification de la recommandation*

6.4 Il serait logique de confier au CGPC la gestion de toutes les propositions de financement puisque les financements sont l'objet central de sa mission. En outre, les membres du CGPC ont les compétences voulues pour superviser les financements compte tenu de leur longue expérience et de leurs connaissances en matière d'analyse de propositions de financement, de formulation de recommandations en la matière, de gestion ou de supervision des programmes d'enseignement dans les pays en développement et des processus au niveau des pays, autant de conditions préalables pour devenir membre du Comité.

6.5 Le Comité note que le suivi de l'action menée au titre du Programme d'activités mondiales et régionales (AMR) et du CSEF incombe au Comité des stratégies et des politiques (SPC). Or, ce Comité a pour mission de superviser l'élaboration des stratégies et des politiques, et de formuler des recommandations en la matière à l'intention du Conseil. Une fois ces stratégies en place, y compris les cadres de financement, leur mise en application de même que l'examen des requêtes de financement et le suivi de leur exécution et de leurs résultats, devraient plus logiquement incomber au Comité des financements et performances au niveau des pays, comme son nom le laisse supposer.

6.6 Le Comité convient de l'intérêt que présentent les résultats des programmes de financement et les connaissances acquises dans ce domaine pour le SPC. Pour garantir le partage de l'information entre le CGPC et le SPC sur ce sujet comme dans d'autres domaines d'intérêt commun, une étroite collaboration sera mise en place entre le conseiller technique principal du Secrétariat, qui fait office de coordinateur du SPC, et l'équipe de soutien aux pays afin d'assurer le suivi des travaux du CGPC.

6.7 À sa réunion tenue du 27 au 29 octobre, le Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement a constaté que son mandat ne faisait pas mention du contrôle des financements autres que les financements pour la mise en œuvre de programmes, et n'a pas formulé d'objection à la suggestion du Secrétariat visant à confier au CGPC l'examen futur de ces différents types de financement.

***Annexes et informations complémentaires***

6.8 L'actuel mandat du Comité des stratégies et des politiques et celui du Comité des financements et performances au niveau des pays peuvent être consultés sur le site Web des comités à l'adresse : Committee eTeam site.

## 7. MISE EN APPLICATION DU MODÈLE DE FINANCEMENT POUR LA PÉRIODE 2015-2018

**Évolution de la mise en application**

7.1 Le secrétariat donne une présentation générale sur la mise en application du nouveau modèle de financement, y compris l'actualisation des lignes directrices relatives aux différents financements, en particulier le Guide pour la préparation et l'évaluation d'un Plan sectoriel. Il présente aussi une toute nouvelle « matrice de préparation » qui vise à établir dans quelle mesure un pays désireux de présenter une requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme est susceptible de satisfaire les exigences posées. Il présente également la première mouture d'un outil d'évaluation ayant pour objet d'aider les pays à respecter les dimensions d'équité, d'efficacité et d'apprentissage du modèle de financement afin de pouvoir accéder à la portion variable du financement. Le Comité demande à être tenu informé de l'évolution de cet outil qu'il suggère d'intégrer aux autres outils du GPE.

**Rôle du CGPC**

7.2 Le Secrétariat indique que le Cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du modèle de financement du GPE pour la période 2015-2018 (BOD/2014/06 – DOC 03) reconnait au CGPC deux fonctions explicites. Outre qu'il doit être consulté pour toute révision des lignes directrices sur les financements pour la mise en œuvre de programmes, le Comité est aussi chargé d'approuver à titre préliminaire et au cas par cas les démarches ex-ante visant à accéder à la portion variable du financement. Le Cadre opérationnel ne donne pas d'indications sur les autres aspects des portions fixe et variable du modèle de financement, notamment le processus décisionnel permettant d'établir le respect des obligations posées, les stratégies d'autorisation et les indicateurs concernant la portion variable du financement et son décaissement dès lors que la preuve des résultats a été apportée. Après avoir examiné ces différentes questions, le Comité conclut qu'elles justifient une discussion plus poussée pour clarifier la situation et déterminer le juste degré de participation du CGPC au processus d'allocation des financements. Il est décidé que le CGPC suivra l'évolution du projet de « matrice de préparation » avant sa mise en application, au moins pendant le deuxième cycle de 2015.

**Satisfaction partielle des obligations posées durant le cycle 1 de 2015**

7.3 Le Secrétariat invite le Comité à se pencher sur l'exécution des exigences posées pour l'accès à la portion fixe du financement pour les trois pays qui s'apprêtent à présenter une requête de financement au titre du cycle 1 de 2015 —Mozambique, Népal et Rwanda — et suggère différents ajustements visant un meilleur alignement de ces exigences (CGPC/2014/11 – DOC 05).

7.4 Reconnaissant qu'il faudra faire preuve de souplesse pendant les premiers cycles du nouveau modèle de financement, le CGPC juge acceptable le degré d'exécution des exigences, tel que rapporté, de même que les ajustements proposés. Pour autant, cette acceptation n'a pas valeur de précédent qui pourrait être invoqué dans le cadre de d'autres requêtes de financement : toute requête future visant la satisfaction partielle des exigences posées sera évaluée individuellement par le Comité. En outre, le fait que le CGPC accepte cette conformité partielle ne constitue aucunement une assurance que le Conseil approuvera la recommandation formulée par le CGPC.

7.5 S'agissant des indicateurs proposés pour la portion variable du financement, le Secrétariat présentera au CGPC en janvier ou en février les indicateurs proposés par les trois pays susvisés ainsi que les justifications avancées pour leur sélection.

**Application des principes du modèle de financement aux allocations multi-pays des petits États insulaires en développement des Caraïbes et du Pacifique**

7.6 Le Secrétariat donne une présentation générale sur les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement désireux de présenter une requête pour l'obtention de leur allocation individuelle maximale (MCA). L'accès aux financements du GPE leur est difficile compte tenu de leurs capacités limitées, du faible volume de leurs allocations indicatives et des coûts de transaction relativement élevés. Ces États avaient donc du mal à bénéficier des aides financières du GPE dans le cadre du précédent modèle de financement. Les allocations multi-pays offrent désormais la possibilité de réduire les frais de transaction.

7.7 Même si les petits États insulaires rencontrent souvent des difficultés analogues, le Secrétariat souligne les différences majeures entre les contextes caraïbe et océanien, d'où l'importance de proposer des solutions qui en tiennent compte. L'objet n'est donc pas d'appliquer une solution unique pour tous. Vu l'ampleur de la zone abritant les États insulaires océaniens et les limites structurelles du régionalisme (dues aux déséconomies d'isolement), il est proposé d'adopter une approche fondée sur une mise en œuvre nationale, mais inscrite dans une requête plurinationale relevant d'une unique Entité de supervision. Le processus de requête tirera pleinement parti du cofinancement ainsi que des cadres régionaux afin de garantir une coopération efficace pour le développement (*Pacte de Cairns du Forum des Îles du Pacifique*) et de réduire les coûts de transaction. Pour ce qui est des Caraïbes où il existe un solide cadre régional en faveur de l'éducation, une approche régionale relevant d'une seule Entité de supervision sera proposée.

7.8 Même si les allocations multi-pays prennent tout leur sens dans le cas des groupes de pays insulaires, les requêtes régionales ne sont pas sans poser de nombreux problèmes (comme celle

proposée pour les Caraïbes), notamment les limites à l'adaptation des principes des GLPE à un contexte régional. Les principes généraux énoncés dans les dispositions du modèle de financement peuvent être appliqués dans le Pacifique autant que dans les Caraïbes, mais il convient de tenir compte des circonstances particulières des différents États insulaires.

7.9 Le Secrétariat poursuivra le travail engagé auprès des groupes de pays insulaires et tiendra le CGPC informé de l'évolution de la situation à sa prochaine réunion en présentiel.

## 8. MISE À JOUR DES POLITIQUES

### Révisions des lignes directrices relatives aux financements pour la mise en œuvre de programmes

8.1 Conformément au Cadre opérationnel relatif aux exigences et aux incitations du modèle de financement du GPE pour la période 2015-2018 (BOD/2014/06 – DOC 03), le Secrétariat consulte le CGPC sur le projet de révision des lignes directrices relatives aux financements pour la mise en œuvre de programmes. Les révisions concernent notamment l'inclusion de dispositions du Cadre opérationnel, diverses mises à jour et améliorations générales, quelques références aux fonds communs et à l'appui aux projets et la définition de l'appui du Secrétariat aux pays au cours des différentes phases du processus d'examen de la qualité.

8.2 Les membres du CGPC suggèrent d'autres révisions concernant en particulier les dispositions relatives à la phase de préparation des plans sectoriels de l'éducation. D'aucuns font valoir qu'il serait utile de fournir aux pays un diagramme de processus, en plus des lignes directrices détaillées. Le Comité note par ailleurs qu'il faut indiquer clairement que ces lignes directrices sont de simples orientations, et non des prescriptions, ce qui permet de mettre l'accent sur l'adhésion des pays au processus.

8.3 Avant de publier les lignes directrices, le Secrétariat en diffusera une version révisée incluant les suggestions du Comité. Il précise que d'autres révisions pourraient se révéler nécessaires à l'avenir à mesure des leçons tirées de la mise en application du modèle de financement qu'il faudra y intégrer.

### Révisions de la Politique en matière de calendrier et de révision des programmes

8.4 Le CGPC discute brièvement des révisions que le Secrétariat propose d'apporter à la Politique en matière de calendrier et de révision des programmes, pour y incorporer les éléments de la décision BOD/2014/06 –DOC 03, et permettre des mises à jour et des améliorations générales. Il

discute également des changements qui pourraient être apportés à la préparation à la mise en œuvre, aux questions de performance et aux mécanismes de déclenchement des révisions sur la base de considérations liées aux programmes, et pas seulement en fonction de considérations financières. Comme la politique et la matrice des risques ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs du GPE au niveau national sont actuellement en cours de révision — deux sujets qui seront discutés par le Conseil à sa retraite de décembre — le CGPC juge prématuré de recommander des révisions de la politique à ce stade. En fonction des résultats de la retraite, le Comité présentera au Conseil, pour examen à sa réunion de mai, une politique révisée alignée sur le consensus atteint par le Conseil concernant ces diverses questions.

## 9. LE POINT SUR LA POLITIQUE DU GPE EN MATIÈRE DE RISQUE ET SA MATRICE DE GESTION DES RISQUES

9.1 Lisa Gomer, directrice des opérations, informe le Comité de l'évolution de la politique du GPE en matière de risque et de sa matrice de gestion des risques, ainsi que des récentes délibérations du Comité de gouvernance, d'éthique, des risques et du financement qui seront présentées au Conseil à sa réunion de décembre. La directrice des opérations décrit le processus qui a conduit à l'élaboration de la politique et de la matrice de gestion des risques, à savoir une enquête interne auprès du personnel, des entretiens avec les membres et membres suppléants du Conseil, les travaux conduits par un groupe d'étude des risques à l'échelle du Secrétariat tout entier et les contributions d'un consultant indépendant spécialisé en gestion des risques. Mme Gomer indique que le personnel du Secrétariat s'accommode généralement d'un niveau de risque modéré à élevé. Les membres du Conseil et des comités privilégient un degré de risque faible à modéré, tout en se disant désireux d'intervenir dans des contextes caractérisés par un niveau de risque modéré.

9.2 S'agissant du rôle endossé par le CGPC en tant que « responsable du risque », on constate un manque d'orientations spécifiques sur la façon dont il doit s'acquitter de cette fonction. La directrice des opérations indique cependant qu'en sa qualité de « responsable du risque », le CGPC devrait assumer la responsabilité générale de l'examen et du suivi des mesures d'atténuation des risques définies dans la matrice à mesure qu'elles entrent en application, et formuler des suggestions pour l'adoption de toute mesure complémentaire qui lui semblerait nécessaire. Par ailleurs, le CGPC en révisa nt les financements et en en suivant l'exécution a de toute évidence un rôle à jouer dans l'atténuation des risques, tout particulièrement ceux liés aux programmes. Le Secrétariat pourra appuyer le CGPC et l'aider ainsi à s'acquitter de ses fonctions de « responsable du risque ».

## 10. PROCHAINES RÉUNIONS

10.1 Le CGPC a décidé de tenir une réunion spéciale de deux jours, en présentiel, pour discuter de ses responsabilités en matière d'exécution des financements du GPE. Cette réunion se tiendra au début de l'année 2015, peut-être à Paris, dans une optique de maîtrise des coûts. Le Comité tiendra son habituelle réunion de printemps en présentiel du 4 au 16 avril, à Washington, D.C.

## 11. POUR PLUS D'INFORMATIONS, MERCI DE PRENDRE CONTACT AVEC

Sven Baeten à l'adresse : sbaeten@globalpartnership.org.

## 12. ANNEXES

Annexe 1 –Liste des participants à la réunion du CGPC, tenue en présentiel du 4 au 6 novembre 2014

**ANNEXE 1 - Liste des participants à la réunion du CGPC, tenue en présentiel du 4 au 6 novembre 2014**

| Membres du Comité | Titre et organisation | Représentant |
|---|---|---|
| Ronald Siebes, président | Directeur adjoint, Division de l'éducation, Ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas) | S. o. |
| Daniel Nkaada | Commissaire à l'éducation de base (Ouganda) | Pays en |

| | | |
|---|---|---|
| | | développement partenaires |
| S. E. Alim Hadidja Youssouf | Ministre de l'éducation (Cameroun) | Pays en développement partenaires |
| Khampaseuth Kitignavong | Directeur de projet, Directeur général adjoint du Département de l'éducation préélementaire et primaire, Ministère de l'éducation et des sports (RDP lao), *membre suppléant* remplaçant Bounpanh Xaymountry, Directeur par intérim, Département général de la planification (RDP lao) | Pays en développement partenaires |
| Sally Gear — (5-6 novembre) | Conseillère à l'éducation, Département pour le développement international (Royaume-Uni) | Donateurs partenaires |
| Vigdis Cristofoli | Conseiller sénior, Agence norvégienne pour le développement et la coopération (Norvège) | Donateurs partenaires |
| Fanny Gazagne | Chargée de l'éducation et du développement, Ministère des affaires étrangères (France) | Donateurs partenaires |
| Imad Sabi | Chargé de programme, Oxfam Novib | OSC |
| Lara Patil | Directrice mondiale de la recherche et des politiques d'éducation, Intel | Secteur et fondations privés |
| Jordan Naidoo | Conseiller sénior à l'éducation, UNICEF | Organisations multilatérales |
| Olav Christensen | Spécialiste sénior des finances publiques, Banque mondiale | Organisations multilatérales |
| **Personnel du Secrétariat** | | |
| Margarita Focas Licht | Responsable par intérim de l'équipe de soutien aux pays | |
| Sven Baeten | responsable-pays et coordinateur du CGPC | |
| Johanna Van Dyke | Chargée des opérations du Conseil | |
| Jean-Marc Bernard | Chef de l'équipe de suivi et d'évaluation (partiel) | |
| Karen Mundy | Conseiller technique principal (partiel) | |
| Charles Tapp | Responsable de l'équipe Partenaires et relations extérieures (partiel) | |
| Douglas Lehman | Responsable-pays (partiel) | |
| Hugues Moussy | Responsable-pays (partiel) | |
| Aya Kibesaki | Responsable-pays (partiel) | |
| Raphaelle Martinez | Responsable-pays (partiel) | |
| Josephine Kiyenje | Responsable-pays (partiel) | |
| Blandine Ledoux | Responsable-pays (partiel) | |
| Edouard Lamot | Responsable-pays (partiel) | |
| **Conseillers et observateurs** | | |
| Appolinaire Tchameni | Conseiller, Ministère de l'éducation (Cameroun) | |
| Paul Valentin | Conseiller, Ministère de l'éducation (Cameroun) | |
| Natalia Cherevatova | Banque mondiale (observateur) | |
| Atif Rafique | UNICEF (observateur) | |